


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE FINALE M15 saison 2025/2026

Adopté par le Conseil d'Administration des 27-28/03/2026

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M15	
Catégorie	M15 (F ou M)	
Abréviation	CDF M15 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball
Option OPEN ou PPF autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 simple surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Collectif et feuille de match	
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	15/05/2026
Nombre maximum de joueurs (ses) arrêté au 15/05/2026	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la phase finale	12
Nombre minimum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	1
Nombre maximum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	4
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN et/ou option PPF inscrit sur la feuille de match	3
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française inscrit sur la feuille de match	6

Les licenciés des collectifs validés lors de la réunion technique par le Délégué Fédéral devront être présents de la première rencontre jusqu'à la fin de la cérémonie de clôture.

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale (jours de compétition)	29, 30 et 31 mai 2026
Lieu pour les Equipes Féminines	LES NEPTUNES NANTES VOLLEY ASSOCIATION
Lieu pour les Equipes Masculines	VOLLEY BEACH-BALL PONT A MOUSSON

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres et du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4 rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE M15 FEMININE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1^{ère} du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2^{ème}).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-

En attente des résultats

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1^{er} jour de compétition

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match MFC025	2D/3D	Match MFD025
10h45	1A/3A	Match MFA025	1B/3B	Match MFB025
13h30	1C/3C	Match MFC026	1D/3D	Match MFD026
15h15	2A/3A	Match MFA026	2B/3B	Match MFB026
16h45	1C/2C	Match MFC027	1D/2D	Match MFD027
18h30	1A/2A	Match MFA027	1B/2B	Match MFB027

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1^{er} d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2^{ème} issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

2^{ème} jour de compétition

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MFE028	Poule E	3B/3C	Match MFE029
10h45	¼ finales	1A/2B ou 2C	Match MFF028	¼ finales	1D/2B ou 2C	Match MFF029
13h30	¼ finales	1C/2A ou 2D	Match MFF030	¼ finales	1B/2A ou 2D	Match MFF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match MFE030	Poule E	3B/3D	Match MFE030
17h00	½ F Hautes	VQ MFF028 / VQ MFF029	Match MFF034	½ F Basses	P. MFF028 / P. MFF029	Match MFF032
18h45	½ F Hautes	VQ MFF030 / VQ MFF031	Match MFF035	½ F Basses	P. MFF030 / P. MFF031	Match MFF033

3ème jour de compétition

* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match MFE031	Poule E	3C/3D	Match MFE032
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MFF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match MFF033
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match MFF034
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MFF036	Finale en 2 sets gagnants		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes

A partir de 17h00, départ des délégations.

POULE FINALE M15 MASCULINE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Une poule ne peut être composée de plus de deux équipes classées 1^{ère} du dernier tour. (sauf s'il s'agit de l'organisateur ayant fini 2^{ème}).
- Le club organisateur sera affecté à la poule A ou C quel que soit son classement.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

4. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
5. Coefficient sets/ nombre de tours joués
6. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-

En attente des résultats

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1^{er} jour de compétition

* **1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match MMC025	2D/3D	Match MMD025
10h45	1A/3A	Match MMA025	1B/3B	Match MMB025
13h30	1C/3C	Match MMC026	1D/3D	Match MMD026
15h15	2A/3A	Match MMA026	2B/3B	Match MMB026

16h45	1C/2C	Match MMC027	1D/2D	Match MMD027
18h30	1A/2A	Match MMA027	1B/2B	Match MMB027

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort orienté de sorte que :

- le 1^{er} d'une poule ne puisse pas rencontrer le 2^{ème} issu de sa poule en ¼ de finale,
- 2 équipes issues de la même poule ne puissent pas se rencontrer avant la finale.

Les poules A et D croiseront par tirage au sort avec les poules B et C. Un représentant de chaque équipe assistera au tirage au sort qui se déroulera à l'issue du dernier match de la journée dans le lieu défini par le délégué fédéral. Ce tirage au sort devra être enregistré par l'organisateur.

2^{ème} jour de compétition

* **2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MME028	Poule E	3B/3C	Match MME029
10h45	¼ finales	1A/2B ou 2C	Match MMF028	¼ finales	1D/2B ou 2C	Match MMF029
13h30	¼ finales	1C/2A ou 2D	Match MMF030	¼ finales	1B/2A ou 2D	Match MMF031
15h15	Poule E	3A/3C	Match MME030	Poule E	3B/3D	Match MME031
17h00	1/2 F Hautes	VQ MMF028 / VQ MMF029	Match MMF034	1/2 F Basses	P. MMF028 / P. MMF029	Match MMF032
18h45	1/2 F Hautes	VQ MMF030 / VQ MMF031	Match MMF035	1/2 F Basses	P. MMF030 / P. MMF031	Match MMF033

3^{ème} jour de Competition

* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match MME031	Poule E	3C/3D	Match MME030
10h45	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MMF035	Places 7/8	Perdants ½ basses	Match MMF033
12h00				Places 5/6	Gagnants ½ basses	Match MMF034
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MMF036	Finale en 2 sets gagnants		

16h00 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 17h00, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Organisateur

Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balle	Aucune obligation sur la compétition sauf sur la finale*
Nombre de ballon pour la rencontre	1 (3 ballons pour la finale)

*Obligation de la mise en place d'un minimum de 3 ramasseurs pour la finale.

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 10 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CFA.

Art 11 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue aux Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA.

Art 12 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'inscription à la phase finale est de **648 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **198 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Chaque délégation pourra être composée de 12 joueurs(euses) + 4 encadrants maximum. La prise en charge fédérale est limitée à 10 joueurs(euses) + 2 encadrants. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées au club participant.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum : **10 joueurs et 2 encadrants** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

Art 13 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la phase finale par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Fédéral son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.

Art 14 – PROCEDURE DISCIPLINAIRE LORS DES FINALES

Tous les participants (joueurs, entraîneurs, officiels et membres de délégation) doivent adopter un comportement irréprochable tout au long de la compétition, et en particulier lors des phases finales. Tout comportement contraire à l'éthique sportive ou aux règlements de la FFvolley est susceptible de donner lieu à des sanctions.

Les sanctions applicables sur le terrain sont prononcées par les arbitres conformément aux dispositions du Règlement Général des Épreuves Sportives (RGES). Toutefois, par dérogation aux suspensions de terrain comptabilisées en jours par suite d'inscriptions au Relevé Réglementaire « général » conformément aux dispositions du RGES, les inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition entraînent une suspension de terrain sont comptabilisées en nombre de matchs.

Au début de la compétition, le relevé réglementaire spécifique à cette compétition est remis à zéro pour l'ensemble des participants.

À l'issue de la phase finale, le solde des inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition n'ayant pas donné lieu à une suspension de terrain est conservé et reporté au Relevé Réglementaire « général » prévu au RGES.

Pour chaque compétition, une Commission de Discipline de la compétition est désignée lors de la réunion technique.

Cette commission doit comporter **au minimum trois membres** :

- Le **délégué fédéral**,
- L'**observateur des arbitres**,
- Le **responsable de l'organisation du tournoi**.

La commission peut prononcer des sanctions à l'encontre des joueurs, entraîneurs, officiels ou membres de délégation, pouvant aller de la suspension pour un ou plusieurs matches jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Toutes les décisions de la commission font l'objet d'un procès-verbal, mentionnant les faits constatés, les sanctions prononcées et l'identité des personnes sanctionnées.

Le procès-verbal doit être communiqué en fin de compétition à la Commission Fédérale Sportive, chargée d'en informer l'une au moins des autorités de poursuites de la FFvolley, qui considérera discrétionnairement l'opportunité d'engager une procédure disciplinaire complémentaire, si les faits le justifient.

La Commission de Discipline de la compétition veille à l'application des sanctions dans le respect de l'équité sportive et du bon déroulement de la compétition.